



DÉPARTEMENT  
DU  
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT  
DE  
SARCELLES

CANTON  
DE  
DOMONT

# MAIRIE DE BOUFFÉMONT

## DÉCISION DU MAIRE

### AVENANT N° 1

#### RELATIF AU MARCHÉ D'EXTENSION TOITURE TERRASSE ET REHABILITATION DES SANITAIRES EXISTANTS DE L'ÉCOLE DU VILLAGE A BOUFFÉMONT

#### LOT 3 : CLOISONS, MENUISERIES INTÉRIEURES, PEINTURE, REVÊTEMENTS DE SOLS ET DE MURS, FAUX-PLAFOND

N°2025-33

Le Maire de Bouffémont, Michel LACOUX ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219500915-20251021-DM\_2025-33-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/10/2025  
Publication : 27/10/2025

VU la délibération n°2022-60 du 15 décembre 2022 portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil municipal en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code de la commande publique,

CONSIDERANT que le marché n° 2025/003 – Extension toiture terrasse et réhabilitation des sanitaires existants de l'école du village à Bouffémont - lot 3 a pour objet les Cloisons, les Menuiseries intérieures, la Peinture, les Revêtements de sols et de murs, les Faux-plafond ;

CONSIDERANT qu'une mise en concurrence a été effectuée dans le cadre d'un marché à procédure adaptée passé en application de l'article R.2123-1, 1° du Code de la commande publique ;

CONSIDERANT que par décision n°2025-19 portant attribution du marché relatif aux travaux d'extension sur la toiture terrasse et réhabilitation des sanitaires existants – lot 3 : Cloisons, Menuiseries intérieures, Peinture, Revêtements de sols et de murs, Faux-plafond, en date du 11 juin 2025, Monsieur le Maire a décidé d'attribuer le lot 3 à la société SA PRO EVOLUTION BAT'S, domiciliée 10, ruelle Dordet, 95400 VILLIERS-LE-BEL, pour un montant total de 53 221,54 € HT, soit 63 865,85€ TTC ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de formaliser par avenant l'ajout de certaines prestations,

CONSIDERANT que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice considéré ;

### DÉCIDE

**ARTICLE 1** : de conclure, avec la société SA PRO EVOLUTION BAT'S, domiciliée 10, ruelle Dordet, 95400 VILLIERS-LE-BEL, un avenant n°1 au lot 3 du marché 2025/003 – travaux d'extension sur la toiture terrasse et réhabilitation des sanitaires existants - lot 3 : Cloisons, Menuiseries intérieures, Peinture, Revêtements de sols et de murs, Faux-plafond, relatif à l'ajout de certaines prestations,

**ARTICLE 2 :** L'avenant s'élève à 4 100 € HT, soit 4 920 € TTC.

Montant initial du lot 3 :

- Montant HT : 53 221,54 €
- Montant de la TVA : 10 644,31€
- Montant TTC : 63 865,85 €

Montant du lot 3 après avenant 1 lot 3:

- Montant HT : 57 321,54 €
- Montant de la TVA : 11 464,31 €
- Montant TTC : 68 785,85 €

**ARTICLE 3 :** La présente décision sera communiquée au prochain Conseil Municipal, transmise en sous-préfecture, et affichée conformément à l'article L 2122-23 du CGCT,

**ARTICLE 4 :** la présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Bouffémont, le 21 octobre 2025

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,  
**Michel LACOUX**

